

RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00445
Numéro SIREN : 482 988 953
Nom ou dénomination : 3D AMENAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2024 sous le numéro de dépôt A2024/000653

3D AMENAGEMENT
Société par actions simplifiée à
associée unique
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 1226 route de Grasse
06140 VENCE
482 988 953 RCS GRASSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 NOVEMBRE 2023

Le 30 Novembre 2023, à 16 heures,
Au siège social,

Madame martine LOUC, détenant 100 actions en pleine propriété,
Associée unique de la Société 3D AMENAGEMENT, est présente au siège social de la société sur
convocation du Président.

Madame martine LOUC, associée unique et seule Présidente de la Société 3D AMENAGEMENT,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée ;
- Convocation de l'associée unique ;
- Nomination d'un Liquidateur, fixation de sa rémunération et détermination de ses obligations et pouvoirs ;
- Préparation du rapport et du projet de décisions ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - DISSOLUTION ANTICIPEE - MISE EN LIQUIDATION
AMIALE

L'associée unique, après avoir entendu lecture du rapport du Président, décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Novembre 2023 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

LOUC
le

DEUXIEME DECISION - DESIGNATION DU LIQUIDATEUR

L'associée unique Madame Martine LOUC demeurant 1226 route de Grasse, 06140 VENCE décide d'exercer les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Dans les six mois de la clôture de chaque exercice, l'associée unique statuera sur les comptes annuels.

En fin de liquidation, l'associée unique constatera la clôture de la liquidation.

TROISIÈME DECISION - SIEGE DE LA LIQUIDATION

L'associée unique décide que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées au siège social qui reste fixé à 1226 route de Grasse 06140 VENCE.

QUATRIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

L'associée unique- Président
Madame Martine LOUC

